

M A I R I E
DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE

C O N S E I L M U N I C I P A L

S E S S I O N O R D I N A I R E

COMpte RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2016

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, DUCHEMIN, LAMISSE, LEBRUN, CONGNARD **Adjoints** et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, DERSOIR, PÉNARD, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, DRIANCOURT, BILLIET et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame TEMPLÉ et Monsieur PEREYROL

PROCURATION : Monsieur PEREYROL à Madame LEMAIRE et Madame TEMPLÉ à Monsieur BILLIET pour voter leurs noms

ABSENTS NON EXCUSÉS : Madame PIEAU et Monsieur NACHURY

SECRÉTAIRE : Madame GAGNIER

1 - APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE DU 26 JANVIER 2016

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

2 - BILAN CAMPING SAISON 2016 ET TARIFS 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide de suivre les propositions de la commission exposées par Monsieur BRISSAUD ;
- décide à l'unanimité de maintenir pour 2016 les tarifs de la saison 2015 arrondis tels que définis dans le tableau ci-dessous :

DÉSIGNATION DROITS SÉJOUR ET DIVERS	TARIFS 2016	
	MAI - JUIN - SEPTEMBRE	JUILLET - AOÛT
- Forfait journalier <i>1 ou 2 personnes, 1 voiture</i> (maximum 2 installations par emplacement et du même foyer)	6,55	8,25
- Personne supplémentaire, par jour <i>Enfant à partir de 4 ans</i>	2,10	2,50
- Colonies de vacances et centres aérés <i>(adulte ou enfant y compris emplace- ment)</i>	1,25	1,65
- Garage mort <i>installations laissées sur place sans occupation plus de 48 h, par jour</i> (maximum 2 installations par emplacement et du même foyer)	2,40	2,85
- Electricité, par jour	2,70	3,25
- Forfait mensuel partiel pour 4 personnes maximum <i>4 jours garage mort - 3 jours occupés</i> (Fixation obligatoire des jours de présence, sans changement possible dès le début du mois. En cas de non respect il sera appliqué le tarif normal)	87,00	104,50
- Forfait mensuel <i>pour 2 personnes ou camping car</i>	163,40	203,60
<i>pour 4 personnes</i>	201,55	308,60
- Forfait saison, payable mensuel- lement : <i>pour 2 personnes</i>	620,80	
<i>pour 3 personnes</i>	726,90	
<i>pour 4 personnes</i>	838,35	
(Le non paiement d'une mensualité entraîne l'application du tarif normal à partir du 1er jour).		
- Camping car (par véhicule, quel que soit le nombre de personnes) <i>sur camping</i>	8,15	
<i>sur l'aire</i>	5,15	

- garantie : Chèque de caution de 150 €, carte identité ou carte grise.

- fixe la période d'ouverture du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2016 ;

Le Conseil souhaite recevoir Monsieur PETIT, candidat au rachat éventuel du camping municipal, et demande également qu'un carnet de 10 bains pour enfant soit remis gracieusement à chaque campeur pouvant en bénéficier.

3 - FONDS DE CONCOURS SIEML

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRISSAUD, décide l'octroi d'un fonds de concours au SIEML d'un montant de 504,46 € HT correspondant aux travaux de réparation de l'éclairage public intervenus "Allée des Chardonnerets".

4 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE COUVERTE MULTISPORTS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide d'autoriser celui-ci à signer les documents relatifs aux différentes demandes de subventions dans le cadre de la construction d'une salle multisports couverte sur le territoire de la commune ainsi que des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments de l'école Marcel Pagnol.

5 - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF

Monsieur le Maire fait part de la première esquisse de la future salle des sports présentée par le Cabinet MALLERET-CORNEDE-MENARD de CHATEAUBRIANT ainsi que du premier estimatif qui confirme toujours la possibilité de réaliser un tel projet pour la commune de CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE.

Toutefois, avant de poursuivre, il est nécessaire de réaliser un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de pouvoir intégrer la construction de vestiaires. Cet avenant ne modifie pas le coût global du projet et n'entraîne aucune plus value de la rémunération du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, autorise celui-ci à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une salle multisports couverte et destiné à la création de vestiaires et douches complémentaires sans modification du prix global du marché et de la rémunération du cabinet MALLERET-CORNEDE-MENARD.

6 - OPÉRATION CHÂTEAUNEUF COEUR DE VILLE : VALIDATION PHASES 2 ET 3

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUCHEMIN décide de procéder à un vote à bulletin secret concernant l'engagement de la commune sur les phases 2 et 3 du projet Châteauneuf Cœur de Ville. Sur les 21 suffrages exprimés, 5 votes pour et 16 votes contre.

Compte tenu de ce résultat, le Conseil Municipal décide de ne pas engager la commune sur les phases 2 et 3 du projet Châteauneuf Cœur de Ville.

7 - PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT ANJOU POUR LE RACHAT DES TERRAINS ALD

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire autorise celui-ci à faire une proposition de rachat des terrains de la Communauté de Communes du Haut Anjou restants après l'emprise de la future Maison de Santé tel que définis ci-après pour une surface restante totale de 5 358 m² au prix de 34,45 €/m².

Pour mémoire la décomposition de la propriété actuelle de la C.C.H.A. est la suivante :

- AH 1009, 1010, 1011, 1012	: 1 905 m ²
- AH 614	: 140 m ²
- AH 1013 et 1014	: 3 077 m ²
- AH 718	: 21 m ²
- AH 748	: 294 m ²
- AH 750	: 87 m ²
- AH 932	: 1 230 m ²
- AH 815	: 502 m ²
- TOTAL	: 7 256 m ²

8 - DÉNOMINATION ROUTE DE VAUVELLE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRISSAUD décide de dénommer la voirie desservant le lieu dit "VAUVELLE" « route de Vauvelle », et de numéroté chaque lot.

9 - POINT D'ÉTAPE SUR LA CRÉATION DE COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de charte concernant la création d'une commune nouvelle sur le territoire de l'EPCI et précise que le vote concernant cette création devra avoir lieu entre le 1^{er} et le 15 juin 2016.

10 - AGRÉMENT CHÈQUES VACANCES POUR LE SERVICE ENFANCE ET LE CAMPING

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE décide :

- d'accepter le paiement par Chèques-Vacances pour le règlement de tout ou partie du séjour en camp proposé par le service Enfance de la commune, ainsi que pour le camping municipal,
- l'affiliation de la Ville de Châteauneuf-sur-Sarthe auprès de l'A.N.C.V,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'A.N.C.V dont le siège social se situe 36 boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- de prendre en charge les frais de gestion qui seront imputés au chapitre 627.

11 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN EMPLOI EN CONTRAT EMPLOI ÉDUCATIF.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE décide :

- de recruter les saisonniers des accueils collectifs de mineurs au moyen du contrat d'engagement éducatif.
- de fixer le forfait journalier à 73,25 €brut.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout les document se rapportant à ce dossier.

12 - NOUVELLE TARIFICATION BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE décide de proposer un tarif de 5 € par adulte et de 3 € pour le deuxième adulte de la même famille avec la gratuité pour les enfants mineurs, le R.A.M. (Relais d'Assistants Maternelles), la crèche, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du Resto du Cœur ainsi que de la Banque Alimentaire et du Secours Populaire.

13 - QUESTIONS DIVERSES

- Madame CONGNARD propose que la salle du Moulin soit occupée une semaine sur deux par le foyer des jeunes avec l'association des Conjointes Survivants et demande également l'autorisation de pouvoir utiliser la salle de la Cigale.
- Monsieur BRISSAUD indique aux membres de l'Assemblée que l'inauguration de la borne de recharge pour les véhicules électriques se déroulera à la fin du mois de mars 2016.
- Monsieur BRISSAUD indique également que les travaux du sol de la salle de l'Entrepôt sont terminés.
- Monsieur DRIANCOURT fait remarquer le nombre croissant de voitures qui sont mal garées ou sur des emplacements handicapés.
- Il est également demandé que le chemin piétonnier entre le lotissement les Oiseaux et celui des Meslières soit rechargé en gravier pour éliminer par temps de pluie la boue qui le rend impraticable pour les utilisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.